

Développement, croissance et environnement

Mondialisation et environnement

Depuis ses débuts, la mondialisation suscite auprès des populations de nombreuses inquiétudes sur le plan économique et social. Sa contribution à la dégradation de l'environnement a également été mise en avant, à travers des questions telles que l'exploitation des ressources naturelles des pays pauvres ou l'augmentation du trafic international dû au morcellement des processus de production.

Néanmoins, l'impact écologique de la mondialisation est difficile à déterminer. En effet, celle-ci provoque de multiples phénomènes économiques – spécialisation internationale, délocalisation de la production, développement des échanges, transferts technologiques, renforcement de la croissance et de la concurrence – dont les conséquences sur l'état de l'environnement sont ambivalentes. Stéphanie Monjon et Julien Hanoteau commencent par analyser les impacts environnementaux de certains effets de la mondialisation, avant de discuter de l'effet net, aux échelons local et global.

C. F.

En 2004, le film documentaire d'Hubert Sauper, *Le Cauchemar de Darwin*, sort en salles. Il y est directement question de la mondialisation et de ses conséquences sur l'environnement. Le synopsis est on ne peut plus explicite : « *Les rives du plus grand lac tropical du monde, considéré comme le berceau de l'humanité, sont aujourd'hui le théâtre du pire cauchemar de la mondialisation.*

En Tanzanie, dans les années 60, la Perche du Nil, un prédateur vorace, fut introduite dans le lac Victoria à titre d'expérience scientifique. Depuis, pratiquement

toutes les populations de poissons indigènes ont été décimées. De cette catastrophe écologique est née une industrie fructueuse, puisque la chair blanche de l'énorme poisson est exportée avec succès dans tout l'hémisphère Nord (...) ».

Le succès du film est immédiat ; il est nommé aux Oscars, primé aux Césars, ainsi que dans plusieurs festivals. Mais le film suscite également de nombreux débats. À partir de 2006, la polémique enfle en France (1). Les critiques portent essentiellement sur le manque de rigueur et d'objectivité du réalisateur, son biais altermondialiste. Quoi qu'il en soit, le film fait écho à une inquiétude croissante concernant les conséquences de la mondialisation sur l'environnement.

Depuis le début des années 90, le volume des échanges commerciaux internationaux a plus que doublé. Dans le même temps, les atteintes à l'environnement se sont multipliées : en particulier, les émissions de gaz à effet de serre ont progressé de 27 % ; les années les plus chaudes depuis 1861, année à partir de laquelle les températures ont été enregistrées, ont été 1998, 2002, 2003 et 2004. Aujourd'hui, plus de la moitié des fleuves mondiaux sont pollués ou gravement atteints, plus du tiers des massifs coralliens et des mangroves ont été détruits ou dégradés, plus de 30 % des mammifères, oiseaux et amphibiens sont menacés d'extinction. Y a-t-il un lien de causalité entre ces phénomènes économiques et environnementaux ? La mondialisation représente-elle une menace pour l'environnement ?

Disons d'emblée qu'il n'y a pas de réponse évidente à cette question, car de nombreux mécanismes, aux effets contradictoires, sont à l'œuvre. Ceux-ci sont présentés schématiquement sur la figure 1 ci-après. Dans cet article, nous analysons un certain nombre d'enchaînements de façon isolée, avant de discuter de l'effet net, aux niveaux local et global.

Vers une délocalisation de la pollution ?

L'hypothèse du « havre de pollution »

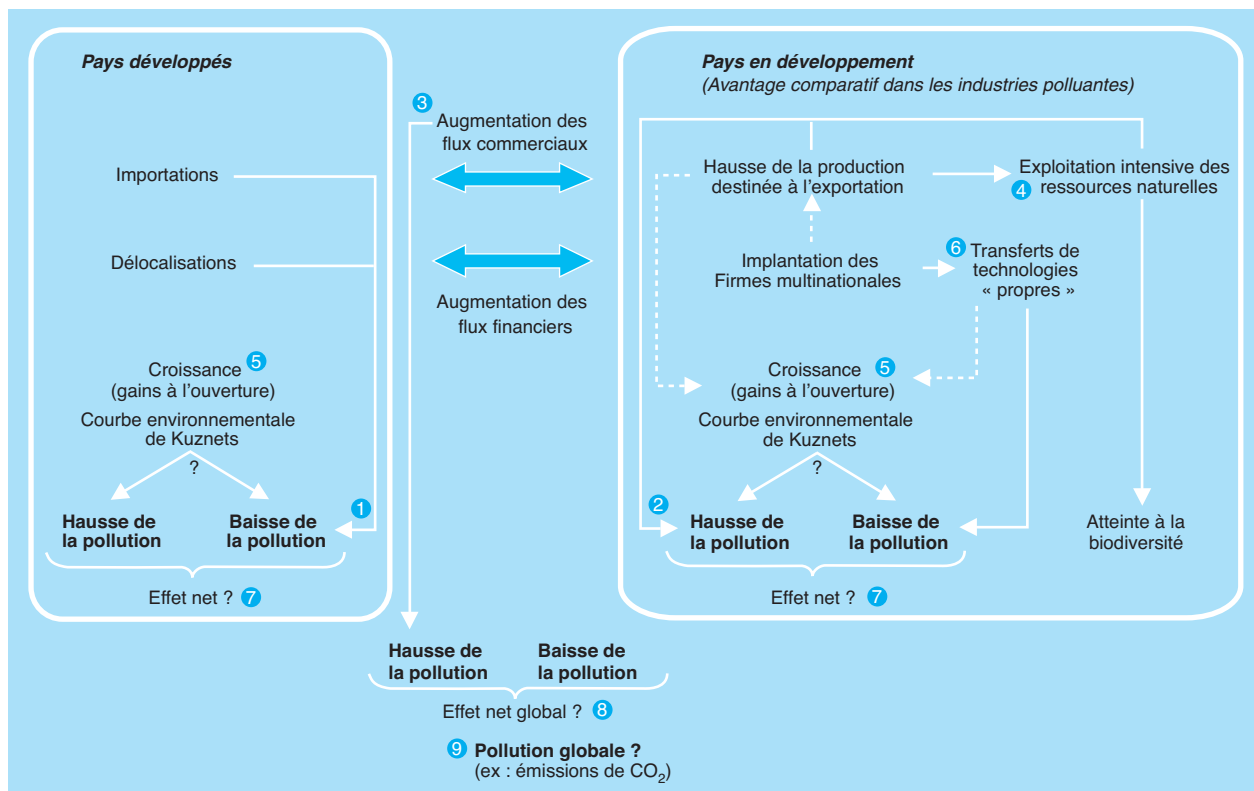
Si l'on suit la théorie traditionnelle du commerce international, la libéralisation des échanges, qui accompagne la mondialisation, conduit chaque pays à se spécialiser selon le principe des avantages comparatifs (2). Considérons – pour le moment – que les PED possèdent un avantage dans les industries polluantes (3) relativement aux pays développés, du fait d'une

(1) Voir notamment François Garçon (2006), *Enquête sur le cauchemar de Darwin*, Paris, Flammarion.

(2) On doit la théorie des avantages comparatifs à l'économiste britannique David Ricardo en 1817. Elle explique que, dans un contexte de libre-échange, chaque pays a intérêt à se spécialiser dans la production pour laquelle il dispose du plus grand avantage ou du plus petit désavantage. La spécialisation assure pour tous les pays un revenu plus élevé, sous certaines conditions.

(3) Les industries généralement considérées comme les plus polluantes sont la sidérurgie, les métaux non ferreux, la chimie, les minéraux non métalliques, les raffineries pétrolières et l'industrie de la pâte à papier.

Figure 1. Les conséquences de la libéralisation des échanges sur l'environnement



Note : Les mécanismes numérotés de ❶ à ❹ sont détaillés dans le texte.

politique environnementale plus laxiste (absence de taxes, réglementation moins contraignante...). Sous cette hypothèse, un premier effet de la mondialisation est de déplacer, au moins partiellement, les industries polluantes des pays développés vers les PED :

- dans les pays développés, on assiste à une diminution de la production domestique dans les secteurs concernés (éventuellement accompagnée de délocalisations) et, simultanément, à une augmentation des importations ;

- dans les PED, on assiste au contraire à une hausse de la production des industries polluantes, qui passe à la fois par une augmentation de la production des entreprises domestiques, plus compétitives que les entreprises étrangères du secteur, et par l'implantation de firmes multinationales à la recherche d'une politique environnementale plus laxiste. C'est l'hypothèse du « havre de pollution » (en anglais, *pollution haven*) (4).

La libéralisation des flux commerciaux et financiers se traduit donc, à technologie et structure des économies inchangées, par une diminution des rejets polluants dans les pays développés ❶ et par une hausse dans les PED ❷. Notons, en outre, que le gonflement des flux commerciaux, du fait de ses implications en termes de transport international, est lui-même une source de pollution supplémentaire ❸.

La mondialisation conduit aussi certains pays à se spécialiser dans l'extraction de matières premières ou la production de biens agricoles, ce qui conduit à une

exploitation intensive des ressources naturelles. Celle-ci prend de nombreuses formes (déforestation, monoculture, destruction d'habitats d'espèces rares, etc.), qui sont autant d'atteintes à la biodiversité et donc à l'environnement ❹.

La politique environnementale : un avantage comparatif déterminant ?

Dans ce qui précède, nous avons supposé, pour simplifier, que les choix de localisation des industries polluantes tenaient exclusivement aux différences de politique environnementale. C'est certes important, mais, de nombreux autres éléments influencent la compétitivité d'un pays et entrent en jeu dans les choix de localisation des entreprises : accès aux ressources naturelles, qualifications de la main-d'œuvre, niveaux des salaires, abondance du capital, qualité des infrastructures, proximité avec la clientèle finale... Aussi faut-il se poser la question du poids relatif de la politique environnementale comme source d'avantage comparatif.

Les pays riches disposent globalement d'un avantage comparatif dans les secteurs intensifs en capital et les pays pauvres d'un avantage comparatif dans les secteurs intensifs en main-d'œuvre. Or, les industries

(4) On trouve aussi, parfois, le terme de « paradis pour pollueurs » (*pollution heaven*).

très polluantes sont généralement fortement capitalistiques (5). Ederington, Levinson et Minier (2005) (6) suggèrent également que les industries polluantes sont relativement peu mobiles en raison de leurs investissements lourds en appareil de production. Ceci conduit à relativiser l'importance de la politique environnementale sur les choix de localisation, voire à inverser les conclusions précédentes. En effet, on peut tout à fait envisager que la libéralisation des échanges conduise à un redéploiement industriel favorable à l'environnement dans la mesure où les industries polluantes vont avoir intérêt à s'implanter dans les pays riches, où elles sont soumises à des politiques environnementales plus strictes.

Quelle validation empirique ?

La validation empirique de l'hypothèse de havre de pollution est toujours très délicate. Un des articles fondateurs est celui de Grossman et Krueger (1993) (7), qui montre que la libéralisation des échanges entre les États-Unis et le Mexique dans les années 80 et 90 ne s'est pas accompagnée d'une délocalisation des industries polluantes. Les auteurs précisent toutefois que dans les années 80, la réglementation environnementale américaine imposait aux entreprises des coûts supplémentaires très faibles comparativement au reste de leurs coûts de production, ce qui pourrait expliquer que ce facteur ait été peu déterminant. Depuis, les articles sur le sujet se sont succédé (8) sans que n'émerge véritablement de consensus. Le problème tient beaucoup à la nature des données, souvent trop agrégées pour réussir à faire émerger des résultats clairs. Par exemple, Dean, Lovely et Wang (2005) (9) montrent que dans les années 90, les provinces chinoises ayant de faibles niveaux de réglementation environnementale ont attiré de nombreuses entreprises étrangères (création de *joint ventures*) très polluantes, mais seulement en provenance de Hong Kong, Macao ou Taiwan. En revanche, quand le partenaire étranger provenait d'un pays membre de l'OCDE, un faible niveau de réglementation n'exerçait pas particulièrement de force d'attraction sur les *joint ventures*.

Dumping environnemental et utilisation stratégique de la politique environnementale

Nous avons, jusqu'à présent, considéré la politique environnementale de chaque pays comme donnée. Or, avec l'augmentation de la concurrence internationale, le renforcement de la compétitivité est pour tous les pays un objectif primordial. À ce titre, la politique environnementale est une variable hautement stratégique. Si l'hypothèse du havre de pollution prévaut, alors certains États peuvent choisir de l'utiliser

à des fins commerciales, afin de favoriser les entreprises nationales et attirer les firmes multinationales, soit en baissant les normes et standards environnementaux en vigueur, soit en retardant leur renforcement : on parle alors de *dumping* environnemental (10). Le problème est que ce type de comportement conduit tous les pays à un cercle vicieux. En effet, dès lors qu'un pays maintient une politique environnementale plutôt laxiste, les pays concurrents sont incités à adopter la même stratégie afin de ne pas compromettre leur propre attractivité. Ce problème semble, *a priori*, davantage concerner les PED. En fait, il touche également les pays développés qui, dans certains cas, ne peuvent répondre à cette concurrence qu'en limitant eux-mêmes le renforcement de leurs normes environnementales, entrant dans une « course au moins-disant » (en anglais, *race to the bottom/regulatory chill*). Au final, aucun pays ne gagne en compétitivité et l'environnement est dégradé partout. Le dilemme du prisonnier (cf. encadré) illustre très bien ce problème de *dumping* environnemental.

Commerce international, croissance et environnement

Toujours selon la théorie traditionnelle du commerce international, la libéralisation des échanges a un effet positif sur la croissance économique, et ce pour tous les pays qui prennent part à ces échanges ⑤, ce qui a

(5) Selon Grether J.-M. et J. de Melo (2003), « Globalization and Dirty Industries : Do Pollution Havens Matter ? », *NBER Working Paper 9776*, les industries polluantes (celles citées dans la note de bas de page n° 4) sont 40 % moins intensives en main-d'œuvre, ont un ratio capital/production deux fois plus élevé et sont trois fois plus intensives en énergie que les industries les moins polluantes.

(6) Ederington J., A. Levinson et J. Minier (2005), « Footloose and Pollution-Free », *Review of Economics and Statistics*, 87, pp. 92-99.

(7) Grossman G. et A. Krueger, « Environmental Impact of a North American Free Trade Agreement » in P. Garber (1993), *The Mexico US Free Trade Agreement*, MIT Press, Cambridge, Massachusetts.

(8) Voir, par exemple :

Mani M. et D. Wheeler (1997), « In Search of Pollution Havens : Dirty Industry Migration in the World Economy », Banque mondiale, *Working Paper*, 16 ; Smarzynska et Wei (2001), « Pollution Havens and Foreign Direct Investment : Dirty Secret or Popular Myth? », *NBER, working paper 8465* ; Keller W. et A. Levinson (2002), « Pollution Abatement Costs and Foreign Direct Investment Inflows to the US », *Review of Economics and Statistics*, 84(4), pp. 691-703 ; Grether et de Melo (2003), *op. cit.* ; Ederington, Levinson et Minier (2005), *op. cit.* ; Levinson A. et S. Taylor (2005), « Trade and the Environment : Unmasking the Pollution Haven Effect », *International Economic Review* ; Henderson D.J. et D.L. Millimet (2007), « Pollution Abatement Costs and Foreign Direct Investment Inflows to U.S. States : A Nonparametric Reassessment », *Review of Economics and Statistics*, 89(1), pp. 178-183.

(9) Dean J., M. Lovely et H. Wang (2005), « Are Foreign Investors Attracted to Weak Environmental Regulations? Evaluating the Evidence from China », Banque mondiale, *Policy Research Paper*, 3505.

(10) La politique environnementale peut également prendre la forme d'une taxe sur les rejets polluants. Dans ce cas, sa faible exigence s'apparente à du *dumping* fiscal.

fatalement un effet sur l'environnement : il peut être négatif ou positif selon le niveau de développement du pays. Les travaux sur la courbe environnementale de Kuznets (11) suggèrent en effet que la croissance dégrade l'environnement dans les premiers stades de développement, puis, l'améliore à partir d'un certain niveau de revenu.

En fait, il semble que la relation qui lie le niveau de revenu par tête et le niveau des rejets polluants par tête dépende beaucoup du type de pollution. Ainsi, Frankel et Rose (2005) (12) mettent en évidence cette forme particulière en U inversé pour les émissions de dioxyde de soufre et dioxyde d'azote, et pour les particules en suspension. Pour d'autres polluants, de l'eau notamment, cette relation paraît toujours décroissante (13). En revanche, pour des pollutions transfrontières et globales, les conclusions sont plus variées. Par exemple, pour les émissions de CO₂, une forme en U inversé a été parfois trouvée mais, généralement, les évaluations conduisent à une relation croissante ; aucun point de retournement n'est alors observé malgré le niveau de revenu déjà très élevé dans les pays développés. La figure 2 montre effectivement que les émissions de dioxyde de carbone (CO₂) par habitant ont fortement tendance à augmenter avec le PIB par tête ; sur la figure 3, on voit par ailleurs que les émissions de CO₂ aux États-Unis – pourtant première puissance économique de la planète et responsable de plus de 20 % des émissions de gaz à effet de serre – ne cessent de croître (14).

De toute façon, même s'il existait un seuil de revenu par habitant à partir duquel les émissions de gaz à effet de serre commençaient à baisser, les délais laissés à l'humanité pour combattre le problème du changement climatique ne permettent pas de penser que l'ensemble des pays, y compris les PED, auront le temps d'atteindre ce point de retournement avant que les dommages climatiques se concrétisent.

Les transferts technologiques

La mondialisation ne se traduit pas seulement par la libre circulation des biens et des capitaux, mais également par un développement des échanges

(11) Voir l'encadré sur la courbe environnementale de Kuznets, p. 9.

(12) Frankel J. et A. Rose (2005), « Is Trade Good or Bad for the Environment ? Sorting out the Causality », *Review of Economics and Statistics*, 87, pp. 85-91.

(13) Wheeler D. (2000), « Racing to the Bottom ? Foreign Investment and Air Pollution in Developing Countries », World Bank Development Research Group, *Working paper* 2524.

(14) Pour une analyse plus détaillée, voir Cole M. et R. Elliott (2003), « Determining the Trade-Environment Composition Effect : the Role of Capital, Labor and Environmental Regulations », *Journal of Environmental Economics and Management*, 46, pp. 363-83. Cet article étudie l'impact de la libéralisation des échanges sur la croissance et les émissions de CO₂, pour trente-deux pays développés et en développement sur la période 1975-1995.

Dilemme du prisonnier dans le cas de politiques environnementales

Considérons deux pays, notés A et B, qui ont chacun la possibilité de renforcer leur politique environnementale pour réduire la pollution locale. Si les deux pays appliquent cette politique, ils améliorent la santé de leurs résidents sans que cela ne nuise à la compétitivité relative de leurs entreprises. Le bénéfice (en supposant bien sûr qu'on puisse agréger les gains économiques et ceux en termes de santé publique) est égal à 5 pour chaque pays. En revanche, si un pays est seul à renforcer sa politique environnementale, alors sa compétitivité diminue tandis que les entreprises du second pays gagnent des parts de marché. Même si la santé des résidents est améliorée, la perte nette dans le pre-

mier pays est de 5 (on suppose ici que la perte économique l'emporte sur l'amélioration de la santé, autrement il n'y a pas de dilemme !) alors que le gain net dans le second pays est égal à 10.

Le tableau suivant représente la matrice des gains nets de chaque pays selon la stratégie jouée par chacun. L'équilibre de Nash du jeu, duquel aucun joueur n'a intérêt à dévier unilatéralement est (0 ; 0). En effet, si on part de la situation (5 ; 5), chaque pays a intérêt à dévier unilatéralement de façon à augmenter son gain de 5 à 10. Mais, l'autre pays a alors également intérêt à modifier sa stratégie afin d'augmenter son gain de -5 à 0. La morale de ce jeu est qu'aucun pays n'est incité à mener une politique environnementale.

Cette situation est d'une certaine manière paradoxale car les deux pays auraient intérêt à coopérer pour réduire ensemble leurs pollutions. Ce serait, collectivement, la meilleure situation.

Dans le cas des pollutions globales, le même équilibre sous-optimal peut émerger sans faire l'hypothèse que la perte économique l'emporte sur l'amélioration de la santé, car les bénéfices liés à l'absence de politique environnementale sont individuels alors que ceux relatifs à sa présence sont partagés. On retrouve la « tragédie des biens communs ».

Tableau 1 : un exemple de dilemme du prisonnier

Gains (pays A ; pays B)	Politique environnementale dans le pays B	
	Oui	Non
Politique environnementale dans le pays A	Oui 5 ; 5	Non -5 ; 10
	Non 10 ; -5	0 ; 0

technologiques. Avec l'ouverture des économies, les entreprises locales vont pouvoir importer les technologies étrangères les plus performantes du point de vue énergétique ou environnemental. En fait, les transferts technologiques opèrent surtout *via* les firmes multinationales lors de leur implantation ⑥. En effet, il arrive souvent que ces firmes choisissent des standards environnementaux supérieurs à ceux imposés par la réglementation locale. Par exemple, Eskeland et Harrison (2003) (15) montrent qu'en Côte d'Ivoire, au Mexique et au Venezuela, les unités de production étrangères dans les secteurs de la chimie, de la raffinerie, du bois et des machines non électriques sont significativement plus efficaces énergétiquement ou utilisent des procédés plus propres que les installations nationales. Elles le font pour des motifs d'efficacité, de réputation ou simplement parce que ces standards environnementaux sont ceux en vigueur sur leur marché d'origine et qu'il serait coûteux d'en changer (16). Or, ceci peut bénéficier aux entreprises locales, situées à proximité, qui ont alors davantage de facilités à adopter, elles-mêmes, des technologies plus performantes – la diffusion des technologies passe, en particulier, par la formation de la main-d'œuvre locale. En exigeant des standards technologiques de qualité, les firmes multinationales peuvent aussi influencer l'efficacité technologique des industries en amont de leur activité. Ce mécanisme selon lequel la libéralisation des échanges conduit à des transferts de technologie favorables à l'environnement est qualifié de « halo de pollution » (*pollution halo*) dans la littérature anglo-saxonne.

Ajoutons que l'accès à des technologies propres encourage les autorités locales à renforcer les normes et standards environnementaux nationaux.

Quel est l'effet net ?

Comme nous l'annonçons dès l'introduction, les conséquences de la libéralisation des échanges sur l'environnement sont complexes et jouent souvent en sens opposés. Peut-on quand même avoir une idée de l'effet net ?

Un effet différent dans les PED et les pays développés

De ce qui précède, il ressort d'abord que les conséquences de la libéralisation des échanges sur l'environnement diffèrent fortement selon les pays et selon le type de polluant ⑦. Dans les pays riches, on peut sans trop de risques considérer que la mondialisation a un effet positif sur la réduction des

(15) Eskeland G. et A. Harrison (2003), « Moving to Greener Pastures ? Multinationals and the Pollution Haven Hypothesis », *Journal of Development Economics*, 70, pp. 1-23.

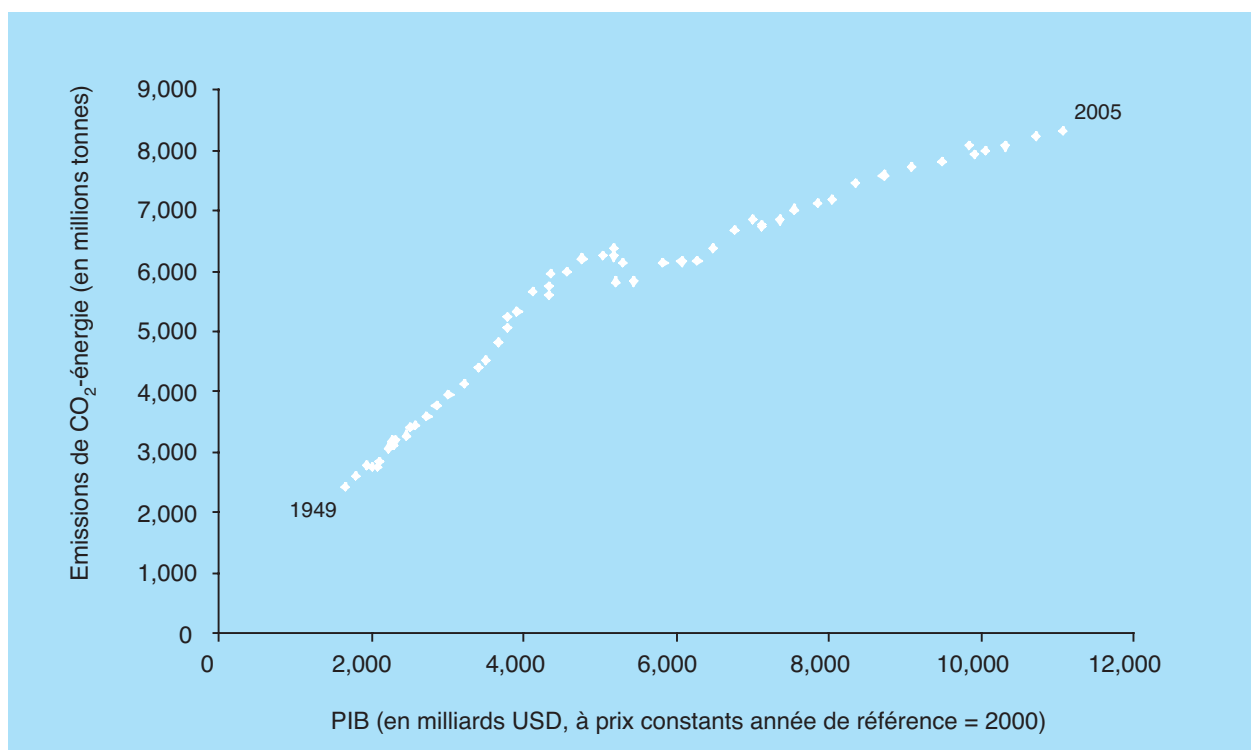
(16) Voir Esty D. et B. Gentry (1997), « Foreign Investment, Globalisation and Environment » in *Globalization and Environment – Preliminary Perspectives*, OECD, Paris.

Figure 2. Émissions de CO₂ – énergie et PIB dans le monde



Données : IEA pour les émissions, OECD/World Bank pour la population et OECD/World Bank/CEPII pour le PIB.

Figure 3. Émissions de CO₂ – énergie et PIB aux États-Unis de 1949 à 2005



Données : Energy Information Administration & Bureau of Economic Analysis (National Economic Accounts).

rejets polluants locaux. En revanche, dans les pays pauvres, l'effet net est beaucoup plus incertain et tient pour beaucoup aux transferts technologiques. En Chine, les transferts technologiques sont quasiment une condition *sine qua non* à l'implantation des firmes multinationales. Pour autant, l'ouverture du pays et la croissance rapide de ces dernières années se sont accompagnées d'une détérioration importante de l'environnement. D'après Dasgupta, Wang et Wheeler, (2000) (17), beaucoup de cours d'eau sont proches de la mort biologique et les concentrations atmosphériques de particules en suspension et de dioxyde de soufre dépassent largement les seuils préconisés par l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) dans de nombreuses zones urbaines (18). L'agence environnementale chinoise estime que 70 % de la pollution de l'eau est d'origine industrielle ; ce pourcentage s'élève à 72 % pour les émissions de dioxyde de soufre.

À l'échelon global

Qu'en est-il au niveau mondial ❸ ? Si la mondialisation provoque effectivement un déplacement des nuisances environnementales, outre les problèmes éthiques que cela pose, on doit craindre que l'amélioration dans les pays développés soit plus que compensée par une hausse de la pollution et une exploitation plus intensive encore des ressources naturelles dans les PED, où les

technologies de production sont moins efficaces. Ce dernier problème prend une dimension encore plus importante dans le cas des pollutions globales ❹. En effet, la libéralisation des échanges peut, dans ce cas, radicalement compromettre l'efficacité des politiques environnementales prises par un pays, ou un groupe de pays. Prenons l'exemple des politiques de lutte contre le changement climatique mises en œuvre par l'Union européenne (UE) dans le cadre du protocole de Kyoto. Si les mesures prises conduisent à ce que les entreprises fortement émettrices de gaz à effet de serre migrent massivement vers des pays (développés (19) ou en développement) n'ayant pas pris d'engagement, non seulement l'UE se voit amputée d'une partie de son industrie, mais cela ne résout pas vraiment le problème du changement climatique, puisque les rejets continuent à être produits dans d'autres pays. Une tonne de CO₂, qu'elle soit émise à Paris, New York ou Abidjan a le même impact sur

(17) Dasgupta S., H. Wang et D. Wheeler, (2000), « Can China Grow and Safeguard Its Environment ? The Case of Industrial Pollution », Development Research Group, Banque mondiale, *Working Paper*, 68.

(18) Toujours d'après la même source, ces pollutions sont à l'origine de nombreux décès : on estime qu'à Beijing, par exemple, 4 000 personnes meurent chaque année prématurément du fait de la pollution de l'air.

(19) Rappelons que les États-Unis et l'Australie ont décidé de ne pas ratifier le protocole de Kyoto.

la concentration de gaz à effet de serre dans l'atmosphère (20). On estime ainsi – on parle à ce propos de « fuites de carbone » – que lorsque les pays dans le périmètre de Kyoto réussissent à diminuer leurs émissions de gaz à effet de serre de cent, cela s'accompagne d'une hausse des émissions de cinq à vingt-cinq dans les autres pays. Mais certaines études estiment que ces fuites pourraient être supérieures à 100 %, ce qui signifierait que les efforts consentis sont finalement plus que compensés !

Est-ce une raison pour ne rien faire ? Les pays de l'UE en ont décidé autrement ; d'autres raisons motivent cet engagement : il s'agit de reconnaître la responsabilité historique des pays développés et de démontrer la faisabilité de cet objectif aux PED et aux pays non signataires. Cet engagement n'aura néanmoins un sens que si l'UE préserve l'efficacité environnementale de son action. C'est pourquoi elle réfléchit à la mise en place d'une taxe à ses frontières sur les importations de biens dont la production est fortement émettrice de gaz à effet de serre et examine si cette politique est compatible avec les règles de l'Organisation mondiale du Commerce (OMC). Même si celle-ci reconnaît l'importance d'un développement durable et la nécessité de certaines mesures pour préserver l'environnement (21), ses règles sont contraignantes pour la mise en œuvre de politiques environnementales, dès lors que ces dernières ont un impact sur les échanges. Les tensions risquent donc de se multiplier.

* *
*

Quoi qu'il en soit, il semble indispensable que les pays coopèrent pour limiter les atteintes à l'environnement, surtout lorsqu'il s'agit de pollution globale. Cette nécessité de coopérer s'est déjà concrétisée par la négociation de nombreux accords multilatéraux

d'environnement (AME) (22). Elle se poursuit par des discussions, au niveau international, sur la création d'une organisation mondiale de l'environnement ou sur l'harmonisation – tout au moins la coordination – des politiques environnementales.

Stéphanie Monjon,
Agence de l'environnement
et de la maîtrise de l'énergie ;
Julien Hanoteau,
Professeur,
Euromed Marseille École de Management
et membre du Groupe d'Économie Mondiale
de Sciences Po

(20) Rappelons que l'accumulation de gaz à effet de serre, tout comme la destruction de la couche d'ozone ou les atteintes à la biodiversité (même si l'essentiel de la biodiversité est actuellement concentrée dans les PED, en particulier dans les zones humides et les zones forestières) ont en commun d'engager la planète entière. Qu'importe le ou les pays responsables, tous en subiront les conséquences. L'action d'un pays seul n'a donc que peu d'effet : celui-ci ne peut, au mieux, que diminuer marginalement le niveau mondial de pollution.

(21) En 1994, les États membres du GATT (futur OMC) ont créé un comité permanent sur les questions de commerce et d'environnement.

(22) En 1985, la Convention de Vienne sur la protection de la couche d'ozone est adoptée ; un protocole d'application, le protocole de Montréal, y fait suite deux ans après. En 1992, la conférence des Nations unies sur l'environnement et le développement aboutit à deux conventions : d'une part, la Convention sur la diversité biologique et, d'autre part, la Convention cadre sur les changements climatiques.

Le tour du monde d'un jean

Dans le centre commercial d'Ipswich, dans l'est de l'Angleterre, une pancarte vante des « grandes marques à 19,95 livres ». Juste un jean, se nichant parmi des dizaines d'autres identiques. Un Lee Cooper, modèle LC10. Du 100 % coton. Mais aucune mention de l'origine, ce qui est sans doute tout aussi bien, car que mettre si on la connaissait vraiment ? « Fabriqué en Tunisie, en Italie, en Allemagne, en France, en Irlande du Nord, au Pakistan, en Turquie, au Japon, en Corée du Sud, en Namibie, au Bénin, en Australie et en Hongrie » ?

Car cette boutique est le terminus d'un voyage dont les étapes, mises bout à bout, feraient une fois et demie le tour du monde. Ce jean est arrivé ici il y a quelques jours dans une camionnette depuis l'entrepôt de Lee Cooper au nord de Londres. Auparavant, il avait traversé la Manche par le tunnel, dans un camion parti d'un entrepôt similaire à Amiens et, avant cela encore, avait quitté la Tunisie par train et par bateau. Il venait [d'un atelier de] Ras Jebel plus précisément, à une bonne heure de route au nord de Tunis [...].

Mais cet atelier [...] ne signe pas le début de notre pantalon. En un sens, il en marque plutôt la fin : la destination. Il y a, par exemple,

cette toile rigide, d'un bleu sombre, le denim Kansas. Il arrive à Ras Jebel par les voies terrestre et maritime, en provenance de l'usine Italdenim de Milan, à près de 1 000 kilomètres de là, où il a été filé, tissé et teint avec de l'indigo synthétique manufacturé à environ 500 kilomètres plus au nord, à Francfort, en Allemagne. À Ras Jebel, on le coupe, le coud et le transforme de nouveau, cette fois en un tissu doux et agréable à porter, dans de gigantesques machines à laver industrielles, en utilisant de la pierre ponce extraite d'un volcan éteint de Turquie.

Et qu'en est-il du coton qui sert à fabriquer la toile ? Italdenim compte plusieurs sources d'approvisionnement, la principale étant le Bénin, en Afrique de l'Ouest. Ainsi, après avoir parcouru plus de 4 000 kilomètres en direction du nord, vers Milan, ce coton refait le chemin inverse, plusieurs centaines de kilomètres vers Tunis, avant de repartir de nouveau vers le nord, pour se rendre en Angleterre. [...] À Tunis, le coton béninois n'est pas le seul qui entre dans la fabrication de nos jeans. Il y a aussi celui de Corée du Sud ou du Pakistan [...]. Il y a aussi le, ou plutôt les fils à coudre en coton – ils sont produits à Lisnaskea, en Irlande du Nord, mais aussi en Hongrie et en Turquie. Ils sont teints en Espagne

et mis en bobine à Tunis, avant d'être expédiés à Ras Jebel. L'entreprise achète la fibre polyester, qui donne au fil sa solidité, au Japon, où on la fabrique avec des produits pétroliers. Tout comme la bande en polyester de la fermeture éclair qui, par une pure coïncidence, est produite en France par une autre firme japonaise, YKK. Le laiton des dents de la fermeture provient également du Japon.

[...]. Les rivets et une partie des boutons sont aussi en laiton. Ils sont fournis par Prym, une entreprise allemande qui produit son propre laiton avec du zinc et du cuivre importés d'Australie et de Namibie. (*)

Fran Abrams
et James Asill

(*) Extraits, choisis par la Rédaction des *Cahiers français*, dans un article de Fran Abrams et James Asill publié par *The Guardian*, repris et traduit dans le numéro 561 de *Courrier International*, 2 août 2001 sous le titre « 100 % coton, 100 % global. Le tour du monde d'un jean ».